

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 21/09/2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mmes POLLET Catherine – DUPONCHEL Magali – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Dominique

Absents : VILLARD Michel a donné pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET
SAMSON Julien

M. VILLARD Dominique a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CREATION ET REALISATION D'UN CHEMINEMENT PIETON (ACCES PMR) SUR L'AIRE DE LOISIRS

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il s'agit d'attribuer le marché de création et réalisation d'un cheminement piéton, accès P.M.R sur la commune de Saint Pierre de Belleville.

Une consultation a été lancée le 13/01/2023 avec réponse au 31/01/2023.

Considérant la consultation en date du 13/01/2023 ;

Considérant les offres reçues ;

Considérant la réunion de la commission « appel d'offre/ouverture des plis » du 01/02/2023 et l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation ;

Considérant la note obtenue par l'entreprise MAURO MAURIENNE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** l'entreprise MAURO MAURIENNE en tant que titulaire du marché de création et réalisation d'un cheminement piéton pour un montant de 45 082.00 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER BEAUCHET

